

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-048

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la maison des associations, sous la présidence de M. Norbert SANTIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Norbert SANTIN, M. Christian KERVAZO, Mme Laudénia VELHO, M. Pierre-Jean LE BEC, Mme Annie LECLERC, M. Fabrice ARBELET, Mme Roseline WIART, M. Franck JOHN, Mme Régine DONNEGER, M. Laurent BOIVIN, M. Serge HUBERT, Mme Rose-Marie RYBSKI, Mme Françoise NOËL, M. Fredy PATTA, Mme Nathalie SIMON, M. Jean-François BECHU, M. Sébastien MERMET, M. Benoît POULARD, M. Harbi HABOUIA, M. Jean-Marie GUERO, M. Rudy KAZI MATSIKA, Mme Manon CASSE, M. Michel GRIMAUT, M. Bertrand ROCHERON, M. Wissam DRABIH, , M. Jean-Jacques LOEGEL

ETAIENT ABSENT(E)S AVEC POUVOIR :

Mme Clémentine DION pouvoir à M. Norbert SANTIN
M. Nicolas QUINT pouvoir à M. Christian KERVAZO
Mme Mélanie LAMEIRA RODRIGUES pouvoir à Mme Laudénia VELHO

ETAIENT ABSENT(E)S SANS POUVOIR :

Mme Maria Teresa LAGES,
Mme Cynthia DEMAFOUTH
Mme Virginie POULARD
Mme Yolande BOUCHOU

Annie LECLERC est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 26
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 29
DATE DE LA CONVOCATION : **10 octobre 2023**

Accusé de réception en préfecture
091-219105525-20231023-DEL2023-048-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2023

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique,

CONSIDERANT la nécessité de supprimer et de créer des emplois,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

PROCEDE à la création et à la suppression des emplois suivants :

GRADE	Nombres postes à supprimer	Nombres de postes à créer	Durée hebdo	MOTIFS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif ppal 1ère cl.	1			Disponibilité de + d'1 an		
Rédacteur ppal de 1ère classe	1			Mutation externe		
Sous total	2	0				
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation	15		7h30	modification annualisation		
Adjoint d'animation		15	6h45	modification annualisation		
Adjoint d'animation	7		12h45	modification annualisation		
Adjoint d'animation		7	11.15	modification annualisation		
Adjoint d'animation	7		15h75	modification annualisation		
Adjoint d'animation		7	13h55	modification annualisation		
Adjoint d'animation	5		20h30	modification annualisation		
Adjoint d'animation		5	18h05	modification annualisation		
Sous total	34	34				
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maîtrise		3		Promotion interne de 3 ATSEM ppal de 1ère classe		
Sous total	0	3				
FILIERE PATRIMOINE						
Adjoint du patrimoine ppal 1ère classe	1		35h	Départ en retraite		
Sous total	1	0				
FILIERE CULTURELLE						
Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe	1		1h75	Ajustement des horaires		
Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe		1	2h	Ajustement des horaires		
Assistant d'enseignement artistique	1		2h	Ajustement des horaires		
Assistant d'enseignement artistique		1	2h30	Ajustement des horaires		
Sous total	2	2				
TOTAL	39	39		EFFECTIFS TOTAL AU 17/10/2023	0	182
				EQUIVALENT TEMPS PLEIN AU 17/10/2023	176.73	160.38
				EFFECTIFS TOTAL AU 22/06/2023	217	196
				EQUIVALENT TEMPS PLEIN AU 22/06/2023	179.55	170.26

Accusé de réception en préfecture
091-219105525-20231023-DEL2023-048-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2023

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

ARTICLE 3

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'année en cours.

Fait à Saint-Germain-lès-Arpajon, le 17 octobre 2023

Publication le 24/10/2023



Le Maire,

Norbert SANTIN

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
091-219105525-20231023-DEL2023-048-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2023

Accusé de réception en préfecture
091-219105525-20231023-DEL2023-048-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2023